

10 février 2017

MESURES & EVALUATIONS
COLLECTE & ECHANGE D'INFORMATIONS

NOUVEAU MODE DE FACTURATION POUR LES EXTRAITS CADASTRAUX – PLUS DE PROVISIONS

Depuis début 2017, l'Administration Collecte et Échange d'Informations **centralise** et gère la **comptabilité** des extraits cadastraux délivrés par les centres de l'Administration Mesures & Évaluations.

Afin d'intégrer ce processus comptable dans la nouvelle comptabilité fédérale (FEDCOM), nous avons supprimé le système basé sur des comptes courants aux services des extraits cadastraux. Si vous possédiez un compte courant, le solde des provisions en suspens vous a été remboursé et les provisions nouvellement versées vous seront immédiatement restituées.

Pour les demandeurs réguliers d'extraits, les **comptes courants** sont **remplacés par une facturation mensuelle**. Ce nouveau système nous permet d'attribuer automatiquement vos paiements aux factures correspondantes et d'éviter de devoir rembourser des montants inutiles.

En tant que client régulier, vous êtes **identifié par un numéro client (numéro SAP ou FEDCOM)**. Ce numéro est repris sur la facture mensuelle sous la rubrique "Votre numéro de client". Nous vous recommandons de mentionner ce numéro SAP sur vos formulaires de demande d'extrait (rubrique 1C du nouveau formulaire de demande qui vous sera communiqué prochainement).

QUI REÇOIT UN NUMÉRO CLIENT ?

Tous les clients possédant auparavant un compte courant ne reçoivent pas systématiquement un numéro SAP. Nous avons demandé l'attribution de ce numéro pour certaines catégories de demandeurs (notaires, géomètres, architectes, ...). Les données indispensables à l'établissement de ces catégories de demandeurs sont issues de la base de données de la Banque Carrefour des Entreprises ou du Registre national. Nous ne pouvons cependant pas garantir que tous les membres de ces différentes catégories sont repris.

La comptabilité fédérale devra d'abord exécuter la procédure de contrôle d'attribution d'un numéro SAP. Ce contrôle aura un impact sur les délais d'attribution de ce numéro.

Nous diffuserons bientôt une procédure de demande d'obtention de numéro SAP.

QUE FAIRE SI JE N'AI PAS ENCORE DE NUMÉRO CLIENT ?

Dans l'attente de l'attribution d'un numéro SAP, vous pouvez introduire vos demandes d'extraits comme un particulier. Pour chaque demande, une facture est envoyée au demandeur et l'extrait n'est délivré qu'après réception du paiement. **Attention** : cette facture reprend un numéro de client unique et commun à tous les demandeurs particuliers. Ce numéro de client unique ne doit pas être confondu avec le numéro SAP qui vous sera attribué en tant qu'utilisateur régulier (repris dans la même rubrique de la facture).

10 février 2017

MESURES & EVALUATIONS
COLLECTE & ECHANGE D'INFORMATIONS

Par ailleurs, les factures actuelles ne mentionnent pas les références propres du client. Le client ne peut donc établir le lien entre sa demande et la facture qu'après l'avoir payée et avoir reçu l'extrait (la référence de l'administration (réf. MEOW) figure sur la facture et sur l'extrait). Nous sommes conscients de ce désagrément et nous mettons tout en œuvre pour adapter le modèle de facture. L'équipe de développement prévoit d'ajouter cette référence sur les factures aux environs du mois de mars.

Pour des raisons techniques, le prix de l'extrait figure uniquement sur la facture ponctuelle ou mensuelle, celui-ci n'est plus indiqué sur l'extrait lui-même.

En cas de problèmes, le service des extraits dont les coordonnées sont mentionnées sur la lettre d'accompagnement de l'extrait reste à votre disposition.